

Fonds Scotia du marché monétaire en \$ US

Rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds

Pour la période close le 30 juin 2012

Le présent rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds « MRFP » contient les faits saillants financiers, mais pourrait ne pas contenir les états financiers semestriels complets du Fonds. Vous pouvez obtenir les états financiers semestriels gratuitement, sur demande, en appelant le numéro sans frais 1 800 268-9269 ou en vous adressant à votre représentant en fonds communs de placement. Vous pouvez également nous écrire à l'adresse 52nd Floor, 40 King Street West, Toronto, Ontario M5H 1H1, ou consulter notre site Web, www.banquescotia.com/fondscommuns, ou le site SEDAR, www.sedar.com.

Vous pouvez également obtenir de cette façon les politiques et procédures de vote par procuration, le dossier de vote par procuration ou l'information trimestrielle sur le portefeuille du Fonds.

Dans le présent document, les termes « nous », « notre », « nos » et « gestionnaire » font référence à Gestion d'actifs Scotia S.E.C. et le terme « Fonds » désigne le Fonds Scotia du marché monétaire en \$ US.

Le présent rapport peut renfermer des énoncés prospectifs sur le Fonds. Ces énoncés sont de nature prédictive et dépendent d'événements ou de situations futurs, ou y renvoient, ou incluent des termes comme « s'attend à », « planifie », « prévoit », « projette », « croit », « estime » ou d'autres expressions similaires. En outre, toute déclaration qui pourrait être faite sur le rendement futur, les stratégies, les perspectives, les plans d'action ou les projets futurs constitue également un énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement, les événements, les activités et les réalisations réels diffèrent sensiblement de ceux décrits explicitement ou implicitement par ces énoncés. Ces facteurs comprennent, entre autres : l'économie générale, la situation politique, la conjoncture du marché ainsi que les taux d'intérêt et les taux de change, une instance réglementaire ou judiciaire, un changement technologique ou les catastrophes. Le lecteur doit peser avec soin ces facteurs ou d'autres avant de prendre une décision en matière de placement et de s'appuyer sur ces énoncés prospectifs. Nous n'avons pas l'intention de mettre à jour ces énoncés prospectifs, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'un événement futur ou autre.

Analyse du rendement du Fonds par la direction

Résultats

Pour la période de six mois close le 30 juin 2012 (la « période de référence »), le rendement du Fonds s'est établi à 0,03 %, tout comme celui de l'indice des bons du Trésor américain jusqu'à 3 mois Merrill Lynch (rendements en dollars américains). Contrairement à l'indice, le rendement du Fonds est établi après déduction des honoraires et des charges.

Au cours de la période de référence, la courbe des taux du marché monétaire américain s'est accentuée en raison de l'inquiétude des investisseurs à l'égard de la crise de la dette souveraine en Europe, du ralentissement de la croissance en Chine et de l'affaiblissement de l'économie américaine. Au début de la période, le rendement des bons du Trésor à un mois était de 0,5 point de base (pb). Vers la fin de janvier, la Réserve fédérale américaine a prolongé sa politique d'assouplissement des taux d'intérêt jusqu'à la fin de 2014, soit 18 mois de plus que ce qui avait d'abord été annoncé. En réaction à cette mesure, le rendement des bons du Trésor à un mois a augmenté pour atteindre 4,25 pb, la demande de bons du Trésor à court terme ayant reculé. La courbe des taux du marché monétaire américain s'est aplatie légèrement, passant de 5,5 pb à 3,75 pb.

Comme la Réserve fédérale a continué d'accroître son offre de bons du Trésor à un mois, le rendement de ces bons a lentement augmenté pour atteindre un sommet de 9,25 pb. Toutefois, à la mi-février, l'agence de notation Moody's a revu à la baisse la note accordée à la dette publique de six pays de la zone euro, ce qui a contribué à la chute du rendement des bons du Trésor à un mois, qui est passé de 5,5 pb à 3,75 pb. Au même moment, le rendement des bons du Trésor à six mois passait de 6,0 pb à 13,5 pb. La courbe des taux du marché monétaire américain a grimpé de 5,5 pb à 9,75 pb au cours des trois premiers mois de la période.

En mai, les investisseurs ont manifesté un regain d'inquiétude au sujet des problèmes de dette souveraine en Europe et l'agence de notation Fitch a abaissé la note accordée à la dette de la Grèce. À la fin de la période, le rendement des bons du Trésor à un mois a fléchi légèrement pour atteindre 3,25 pb, tandis que celui des bons à six mois s'est redressé pour clôturer à 15,5 pb. À la fin de la période, la courbe des taux du marché monétaire américain s'est arrêtée à 12,25 pb.

Au cours de la période, le rendement du Fonds se comparait à celui de l'indice de référence. Le resserrement des exigences réglementaires concernant les billets à taux variable a nui au rendement du Fonds, tout comme la baisse du taux interbancaire offert à Londres (LIBOR) sur les obligations à un et à trois mois.

Pour la période de référence, le Fonds a enregistré des rachats d'un montant net de 3 432 972 \$ US.

Événements récents

Depuis le 27 janvier 2012, le sous-conseiller du Fonds, Goodman & Company, Conseil en placement Itée, est désigné sous le nom de GCIC Ltd.

Le 30 avril 2012, PricewaterhouseCoopers s.r.l./S.E.N.C.R.L. a remplacé Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. à titre d'auditeur du Fonds.

Par suite du resserrement des exigences réglementaires concernant les billets à taux variable, le conseiller en valeurs a réinvesti dans des effets de commerce une partie des produits obtenus à l'échéance des billets à taux variable du Fonds, ce qui a eu pour effet de réduire la position du Fonds dans les billets à taux variable à un an et à trois ans. Au début de la période de référence, pendant que la courbe des taux du marché monétaire américain était en hausse, le conseiller en valeurs a rehaussé légèrement la pondération des bons à un, à trois et à sept mois. Au cours du deuxième trimestre de 2012, comme la courbe des taux continuait à s'accroître, le conseiller en valeurs a ajouté au portefeuille des billets à court terme et des billets à un an.

Le conseiller en valeurs estime que la Réserve fédérale pourrait maintenir les taux jusqu'en 2014, et conserve donc une durée neutre par rapport à l'indice de référence.

Modifications comptables futures

Le 12 décembre 2011, le Conseil des normes comptables (le « CNC ») a décidé de reporter aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014 la date d'adoption obligatoire des Normes internationales d'information financière (« IFRS ») pour les sociétés de placement.

Le gestionnaire a élaboré un plan de passage aux IFRS afin de respecter l'échéancier publié par le CNC. Les principaux éléments du plan comprennent l'établissement des différences entre les méthodes comptables appliquées actuellement par le Fonds et celles que le Fonds prévoit appliquer en vertu des IFRS, ainsi que les méthodes comptables à adopter et les décisions de mise en œuvre à appliquer et leur incidence, le cas échéant, sur l'actif net ou la valeur liquidative des Fonds.

Le 12 mai 2011, l'International Accounting Standards Board a publié IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, qui définit la juste valeur, établit un cadre IFRS unique pour l'évaluation de la juste valeur et prescrit les informations à fournir concernant l'évaluation de la juste valeur. Cette norme ne s'applique que lorsque les IFRS exigent ou permettent l'évaluation à la juste valeur. Si un actif ou un passif évalué à la juste valeur a un cours acheteur et un cours vendeur, l'évaluation doit correspondre au prix compris dans l'intervalle cours acheteur-cours vendeur qui reflète le mieux la juste valeur. Elle permet le recours à la moyenne du cours acheteur et du cours vendeur ou à d'autres méthodes d'établissement des prix utilisées par les intervenants du marché comme moyen pratique d'évaluation de la juste valeur à l'intérieur de l'intervalle cours acheteur-cours vendeur. La différence entre la valeur liquidative par part et l'actif net par part selon les PCGR en vigueur au Canada pourrait ainsi disparaître.

Le 25 août 2011, l'IASB a publié un exposé-sondage proposant que les entités de placement soient dispensées de consolider les placements dont elles détiennent le contrôle selon IFRS 10. Les Fonds prévoient respecter les critères proposés pour être admissibles comme entités de placement. Ils devront évaluer à la juste valeur tous les placements qu'ils contrôlent et comptabiliser les variations de la juste valeur en résultat net.

Le gestionnaire a déterminé que le passage aux IFRS n'aura vraisemblablement aucune incidence importante sur la valeur liqui-

dative par part des séries du Fonds. Les principales incidences qualitatives relevées au 30 juin 2012 sont l'ajout d'un tableau des flux de trésorerie, le classement des instruments remboursables au gré du porteur, la comptabilisation des actifs et passifs d'impôts futurs, le cas échéant, et les informations supplémentaires à fournir par voie de notes. L'évaluation actuelle du gestionnaire pourrait toutefois changer advenant la publication de nouvelles normes ou de nouvelles interprétations des normes existantes.

Opérations entre apparentés

S'il y a lieu, nous sommes le gestionnaire, le fiduciaire, l'agent comptable des registres et l'agent des transferts du Fonds. Le Fonds nous verse des frais de gestion qui peuvent être différents pour chaque série de parts du Fonds. La Banque de Nouvelle-Écosse (« Banque Scotia »), société mère du gestionnaire, reçoit des honoraires pour ses services à titre de dépositaire, qui comprennent des services d'administration et de garde et des services de tenue des registres des porteurs de parts, rendus au Fonds.

Nos sociétés affiliées peuvent recevoir des honoraires ou réaliser des marges pour les divers services qu'elles offrent au Fonds, ou pour les opérations qu'elles effectuent avec le Fonds, comme les opérations bancaires, les arrangements de courtage, le prêt de titres, les opérations de change et les opérations sur instruments dérivés. Nos sociétés affiliées ou nous-mêmes pouvons réaliser un gain de change lorsque les porteurs de parts échangent leurs parts contre des parts de fonds libellées dans des monnaies différentes. Le Fonds a également des comptes bancaires et un découvert auprès de la Banque Scotia pour lesquels la Banque Scotia peut percevoir des frais.

Placements Scotia Inc., filiale en propriété exclusive de la Banque Scotia, est le placeur principal de certaines séries de parts du Fonds, et reçoit une commission de suivi du gestionnaire. Les parts des fonds sont également placées par l'intermédiaire de courtiers, y compris Scotia Capitaux Inc. (« SCI »), Valeurs mobilières DWM inc. (« DWM ») et Services financiers Dundee Inc. (« Dundee »), toutes des filiales en propriété exclusive de la Banque Scotia. SCI, DWM et Dundee, comme d'autres courtiers, reçoivent une commission de suivi du gestionnaire pour le placement de certaines séries de parts du Fonds. Les commissions de suivi sont versées par le gestionnaire à même les frais de gestion qu'il reçoit du Fonds et sont fonction de la valeur moyenne des actifs détenus par chaque courtier.

Le gestionnaire a mis sur pied un comité d'examen indépendant (« CEI ») qui, à titre de comité impartial et indépendant, examine toutes les questions de conflits d'intérêts qui lui sont soumises par le gestionnaire, formule des recommandations ou, dans certains cas, donne des approbations à l'égard de ces questions. Chaque année, le CEI fait rapport sur ses activités aux porteurs de parts du Fonds. Les porteurs de parts peuvent obtenir un exemplaire du rapport en se rendant sur le site Web des Fonds Scotia à l'adresse www.banquescotia.com/fondscommuns ou en faire la demande, sans frais, en communiquant avec le gestionnaire (se reporter à la page de couverture).

Le gestionnaire et le Fonds se sont conformés aux instructions permanentes du CEI à l'égard d'au moins un des types d'opérations suivants :

- placement dans des titres d'un émetteur apparenté, y compris la Banque Scotia, ou détention de tels titres;
- opérations sur titres avec SCI ou des apparentés du gestionnaire ou du conseiller en valeurs, qui agissent à titre de contrepartie;
- placement dans des titres d'un émetteur pendant la période, ou 60 jours suivant cette période, durant laquelle SCI, ou un apparenté du conseiller en valeurs, a agi comme preneur ferme dans la distribution de ces titres;
- achat ou vente de titres auprès d'un fonds de placement géré par nous ou à celui-ci (que l'on appelle « opérations entre fonds »).

Conformément aux exigences des instructions permanentes applicables, les décisions en matière de placement liées aux types d'opérations ci-dessus i) sont prises sans influence aucune de notre part ni de la part d'une entité qui nous est apparentée et sans tenir compte de tout facteur pertinent pour nous ou pour toute entité qui nous est apparentée, ii) représentent le jugement du conseiller en valeurs à l'abri de toute considération autre que les intérêts du Fonds, iii) sont conformes à nos politiques et iv) permettent de dégager un résultat juste et raisonnable pour le Fonds.

De temps à autre, le Fonds peut effectuer des opérations sur les titres en portefeuille avec SCI ou avec d'autres courtiers dans lesquels la Banque Scotia possède une participation importante (les « courtiers apparentés »). Ces courtiers apparentés peuvent toucher des commissions ou des marges dans la mesure où ces opérations sont réalisées selon des conditions comparables à celles des courtiers non apparentés.

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état des principales données financières sur le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour les cinq derniers exercices clos le 31 décembre, le cas échéant, et pour le semestre clos le 30 juin 2012. Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités et des états financiers intermédiaires non audités du Fonds, le cas échéant.

Actif net par part du Fonds¹

Parts de série A

	30 juin 2012	31 décembre (USD)				
	2012	2011	2010	2009	2008	2007
Actif net au début de la période	\$ 10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :						
Total des revenus	\$ 0,02	0,03	0,03	0,07	0,28	0,52
Total des charges	\$ (0,02)	(0,02)	(0,02)	(0,06)	(0,11)	(0,11)
Gains réalisés (pertes réalisées) pour la période	\$ -	-	-	-	-	-
Gains latents (pertes latentes) pour la période	\$ -	-	-	-	-	-
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation²	\$ 0,00	0,01	0,01	0,01	0,17	0,41
Distributions :						
du revenu de placement net (sauf les dividendes)	\$ 0,00	(0,01)	(0,01)	(0,01)	(0,17)	(0,41)
des dividendes	\$ -	-	-	-	-	-
des gains en capital	\$ -	-	-	-	-	-
remboursement de capital	\$ -	-	-	-	-	-
Distributions totales pour la période³	\$ 0,00	(0,01)	(0,01)	(0,01)	(0,17)	(0,41)
Actif net à la fin de la période⁴	\$ 10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00

¹ Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités et des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par titre présenté dans les états financiers peut différer de la valeur liquidative calculée aux fins de l'établissement des prix du Fonds. Cette différence découle des exigences des principes comptables généralement reconnus (« PCGR »), notamment le chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, et peut faire en sorte que l'évaluation des titres détenus par le Fonds selon les PCGR sera différente de la valeur marchande utilisée pour établir la valeur liquidative du Fonds aux fins de l'achat, de l'échange et du rachat des parts du Fonds (« valeur liquidative pour l'établissement du prix »). La valeur liquidative pour l'établissement du prix par part à la fin de la période est présentée à la rubrique *Ratios et données supplémentaires*.

² L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

³ Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, ou les deux.

⁴ L'actif net par part à la fin de la période n'est pas un montant cumulatif mais plutôt la valeur des parts du Fonds, conformément aux PCGR, à la fin de la période.

Ratios et données supplémentaires

Parts de série A

	30 juin 2012	31 décembre				
		2011	2010	2009	2008	2007
Total de la valeur liquidative (en milliers) ¹	(U.S.) \$ 94 539	97 972	107 155	113 787	105 066	103 453
Nombre de parts en circulation (en milliers) ¹	9 454	9 797	10 715	11 379	10 507	10 345
Ratio des frais de gestion ²	% 0,40	0,26	0,27	0,58	1,09	1,10
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge ²	% 1,12	1,13	1,13	0,70	1,16	1,22
Ratio des frais d'opérations ³	% -	-	-	-	-	-
Taux de rotation du portefeuille ⁴	% -	-	-	-	-	-
Valeur liquidative par part	(USD) 10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00

¹ Données pour la fin de période de l'exercice indiqué.

² Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges, à l'exclusion des courtages et autres coûts de transactions du portefeuille, pour la période indiquée, et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

³ Le ratio des frais d'opérations représente le total des courtages et autres coûts de transactions du portefeuille exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

⁴ Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice. Plus le taux de rotation au cours d'un exercice est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours d'un exercice, et plus il est probable qu'un épargnant réalisera des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

Frais de gestion

Les frais de gestion maximums sont les frais maximums qui peuvent être imputés au Fonds conformément au prospectus simplifié. Le gestionnaire peut décider, à son gré, de n'imputer qu'une partie de ces frais. Nous avons décidé de renoncer à une partie des frais de gestion pour la période. Nous pouvons cesser de renoncer à des frais et charges à tout moment, sans préavis. Nous pouvons imputer les frais de gestion maximums sans avis aux porteurs de parts.

Les frais de gestion de chaque série représentent un pourcentage de la valeur liquidative quotidienne et sont cumulés quotidiennement. Les frais de gestion couvrent les coûts liés à la gestion du Fonds et nous permettent d'obtenir une analyse des placements, de formuler des recommandations et de prendre des décisions de placement pour le Fonds, de conclure des arrangements de courtage pour l'achat et la vente de titres du portefeuille du Fonds et de fournir d'autres services ou de faire le nécessaire pour en assurer la prestation. La ventilation des services reçus en

contrepartie des frais de gestion pour chaque série, en pourcentage de ces frais, se présente comme suit :

Parts de série A	Frais de gestion maximums (%)	Ventilation des services	
		Rémunération versée aux courtiers (%)	Autres* (%)
	1,00	76,88	23,12

* Comprend tous les coûts liés aux services de gestion, de fiduciaire, de conseils en placement et d'administration générale ainsi qu'aux services rapportant un bénéfice.

Rendement passé

L'information sur le rendement suppose que les distributions du Fonds au cours des périodes présentées ont été réinvesties en totalité dans des parts additionnelles du Fonds. Si vous détenez des parts du Fonds hors d'un régime enregistré, vous paierez l'impôt sur ces distributions.

L'information sur le rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou d'autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

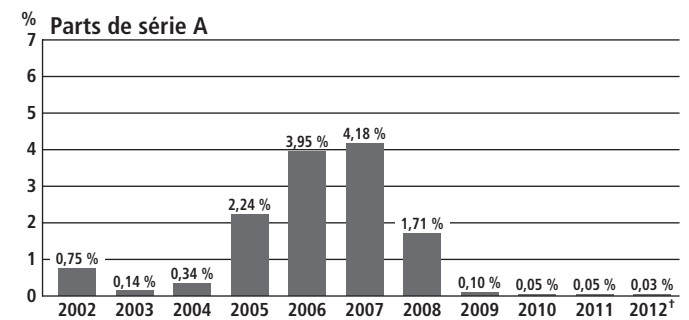
Le rendement passé du Fonds n'est pas nécessairement indicatif du rendement futur.

Le 1^{er} avril 2011, le gestionnaire a nommé Goodman & Company, Conseil en placement Itée, à titre de sous-conseiller du Fonds. Ce changement pourrait avoir eu une incidence importante sur le rendement du Fonds pour les périodes où le rendement est présenté.

Tous les taux de rendement sont calculés en fonction de la valeur liquidative pour l'établissement du prix et sont en dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

Rendement annuel

Le graphique ci-après illustre le rendement du Fonds, lequel change d'un exercice à l'autre. Il présente sous forme de pourcentage quelle aurait été la variation, à la hausse ou à la baisse, le 31 décembre ou le 30 juin, le cas échéant, d'un placement effectué le 1^{er} janvier de chaque exercice ou à partir de la date à laquelle une série a été créée au cours de chacun de ces exercices.



Returns in U.S.\$

[†] 1^{er} janv. – 30 juin

Aperçu du portefeuille

Figurent ci-après la répartition du portefeuille et la liste des positions principales du portefeuille (jusqu'à concurrence de 25). L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations de vente et d'achat de titres du conseiller en valeurs du portefeuille. Pour obtenir, chaque trimestre, une liste des positions du portefeuille du Fonds, appelez au 1 800 268-9269, ou consultez notre site Web, www.banquescotia.com/fondscommuns

Répartition de l'actif

	% de la valeur liquidative ¹
Obligations de sociétés à court terme	33,7
Billets à court terme des gouvernements provinciaux	30,1
Billets à court terme de sociétés	23,4
Obligations provinciales à court terme	12,4
Trésorerie et d'autres actifs et passifs	0,4

¹ Fondé sur la valeur liquidative pour l'établissement du prix.

Principales positions

Émetteur	% de la valeur liquidative ¹
Trésorerie et équivalents	101,6
Total de la valeur liquidative (en milliers)	94 539 \$

¹ Fondé sur la valeur liquidative pour l'établissement du prix.

^{MD} Marque déposée de La Banque de Nouvelle-Écosse, utilisée sous licence.

Les Fonds Scotia sont gérés par Gestion d'actifs Scotia s.e.c., société en commandite détenue, directement et indirectement, en propriété exclusive par La Banque de Nouvelle-Écosse. Les Fonds Scotia sont offerts par Placements Scotia Inc. ainsi que par d'autres courtiers et conseillers, dont Scotia McLeod, Placement direct Scotia McLeod et Scotia iTRADE, qui sont des divisions de Scotia Capitaux Inc. Placements Scotia Inc. et Scotia Capitaux Inc. sont des entités distinctes, mais en toute propriété, de La Banque de Nouvelle-Écosse.

